

La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche Un pôle de compétences reconnu

Organisme pionnier et réputé nationalement dans le domaine des formations professionnelles liées à la gestion des milieux aquatiques et leur valorisation halieutique, la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche est depuis le 1^{er} janvier 1999 un centre du Syndicat Mixte Saône et Doubs, Etablissement Public Territorial regroupant :

- 3 régions
- 9 départements
- 7 agglomérations

pour définir et mettre en œuvre des stratégies cohérentes de gestion des rivières.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PECHE
Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans

36, rue Saint-Laurent - 25290 Ornans
Tél. 03 81 57 14 49 - Fax 03 81 57 19 81

E-mail : mnep@wanadoo.fr

en partenariat avec

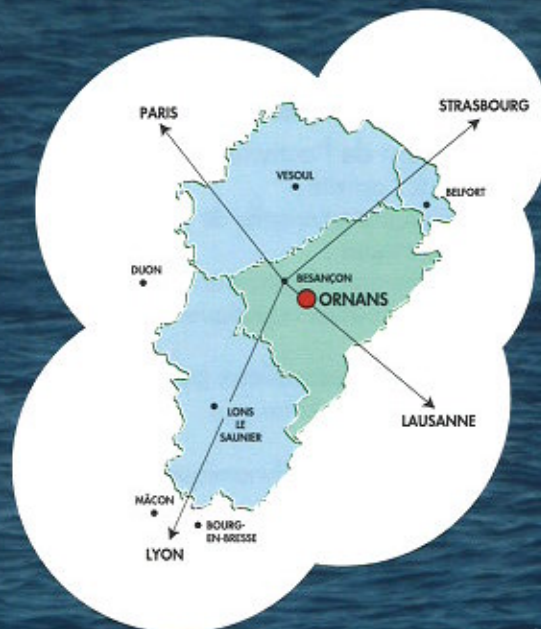


Horaires

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Responsable de la formation : Stéphane BENQUET

Secrétariat : Stéphanie LAMBERT



La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche propose également :

- Des actions de formation professionnelle qualifiante :
 - Agent technique polyvalent d'entretien de cours d'eau.
 - Animateur guide moniteur de pêche.
- Des dispositifs de formation sur la gestion des milieux aquatiques spécialement adaptés pour les salariés en emploi-jeune et autres professionnels.
- Des actions de sensibilisation et de formation sur l'eau à destination des scolaires et des élus locaux.
- Des activités, à destination du grand public, individuelles ou en groupes (musée de la pêche, activités et séjours découverte sur l'eau et la pêche).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.



MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PECHE

Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans

Conseiller
technique
en aménagement
des systèmes
aquatiques



2006-2007



FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE

OBJECTIFS

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques nécessaires à la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion des cours d'eau et des systèmes lacustres.

PUBLICS CONCERNÉS

Publics concernés

- Technicien supérieur possédant des connaissances en environnement ou en aménagement du territoire.
- Technicien et responsable environnement des entreprises et des collectivités territoriales.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'admission

Age : **plus de 20 ans.**

Niveau requis : **BAC + 2.**

Expérience professionnelle souhaitée :

2 ans minimum si diplôme équivalent au Bac.

- Aptitude aux relations publiques indispensable.
- Sélection sur dossier et entretien avec une commission de recrutement courant juin/juillet.
- Le candidat doit être sorti du système scolaire depuis au moins 12 mois.

EFFECTIFS

Effectifs

10 à 12 stagiaires.

ORGANISATION

Organisation

Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche, avec le soutien financier du **Conseil Régional de Franche-Comté** et de l'**Union Européenne**.⁽¹⁾

PROGRAMMATION

Programmation

De début septembre à fin février.

858 heures dont 312 heures de stage pratique.

⁽¹⁾ sous réserve d'accord de financement préalable

PROGRAMME

Programme

Environnement de l'activité :

- Définition de l'activité ;
- Organisation institutionnelle de la gestion des milieux aquatiques ;
- Cadre réglementaire, administratif et financier de la gestion des milieux aquatiques.

Fonctionnement des milieux aquatiques :

- Les milieux aquatiques au sein de d'hydrosystème ;
- Hydraulique et morphodynamique des cours d'eau ;
- Physico-chimie des eaux et assainissement ;
- Exigences écologiques de la biocénose aquatique ;
- Diagnostic des milieux aquatiques.

Aspects techniques de la gestion des milieux aquatiques :

- Travaux sur la ripisylve et programmation pluriannuelle ;
- Travaux d'aménagement en rivière : techniques, impacts et détermination ;
- Conciliation entre protection et valorisation.

Stages pratiques :

- 2 semaines, **en octobre.**
- 3 semaines, **en décembre.**
- 3 semaines, **en janvier-février.**

EVALUATION

Evaluation

Contrôle continu, mises en situation, soutenance du rapport de stage devant une commission de validation.

CONDITIONS DE STAGE

Conditions de stage

Formation conventionnée par le **Conseil Régional de Franche-Comté**⁽¹⁾ pouvant donner lieu à rémunération.

- Frais d'instruction de dossier d'inscription : **10 €.** Participation des stagiaires conventionnés au coût de formation : **gratuit.**
- Pour les salariés en Congé Individuel de Formation, coût pédagogique global du stage : **4.702,90 €.**

Déplacements, hébergement et repas à la charge des participants (liste communiquée aux stagiaires).

DÉBOUCHÉS

Débouchés

Poste de chargé de mission, technicien de rivière auprès :

- des collectivités territoriales (conseils généraux, communautés de communes, syndicats...);
- des entreprises et associations œuvrant dans la restauration et l'aménagement des systèmes aquatiques.

VALIDATION

Validation

Certificat de reconnaissance de capacités délivré par le centre, sous l'autorité de représentants du monde professionnel.

⁽¹⁾ sous réserve d'accord de financement préalable